

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DUCT 129 Subvention à l'association pour la fondation internet nouvelle génération (AFING) au titre du projet Innovations démocratiques.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour la fondation internet nouvelle génération (AFING),

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5^e commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association pour la fondation internet nouvelle génération, (X08956) domiciliée 70 rue Amelot (11^e) à Paris, au titre du projet d'atelier-laboratoire sur les Nouvelles technologies et la participation publique.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF14008 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la Démocratie Locale" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants.